



Santé & Sécurité au travail

PROGRAMME DE FORMATION **Référent Santé & Sécurité au Travail**



PROGRAMME DE FORMATION

Référent Santé & Sécurité au Travail

Le rôle essentiel du Référent Santé et Sécurité au Travail (RS&ST) consiste à mettre en œuvre des actions préventives en matière de santé et de sécurité au sein de l'entreprise. Nommé par l'employeur ou le CSE, ce professionnel est chargé d'évaluer les risques professionnels et de promouvoir l'amélioration des conditions de travail.

La formation de Référent Santé et Sécurité au Travail (RS&ST) abordera les obligations réglementaires liées à la santé et à la sécurité, vous permettant ainsi de comprendre rapidement vos missions dans ce domaine. Conforme à la législation, Cette formation répond à l'obligation de désigner un référent interne, conformément à la loi n° 2011-867 du 20/07/2011 et au décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012.



35 heures



4 - 12

PREREQUIS

- Avoir validé l'autoformation en ligne gratuite de l'INRS « Bases en prévention des risques professionnels ».
- Une expérience en prévention des risques est un plus pour suivre cette formation

PUBLIC CIBLE

- Personne compétente désignée par l'employeur (animateur sécurité, responsable sécurité, membres du CSSCT/CSE,...)

NOMBRE DE PARTICIPANT

- 4 à 12 personnes

DUREE

- La formation de référent santé et sécurité au travail est de 35 heures, généralement réparties sur une semaine

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Cette formation de Référent Santé & Sécurité au Travail répond à vos obligations de désigner un référent interne (loi n° 2011-867 du 20/07/2011 et décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012)
- La loi 2021-1018 du 02 Août 2021, passant l'obligation de formation d'un Référent S&ST à 5 jours

OBJECTIFS

- Etre capable de mener à bien ses missions de « salarié compétent dans les activités de protection et de prévention des risques professionnels » afin d'assister et de conseiller le chef d'établissement dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail.

MOYENS D'ANIMATION

- Apports de connaissances
- Echanges interactifs avec les stagiaires
- Mises en situation pédagogiques
- Etude de cas pratiques

METHODE PEDAGOGIQUE

- Formation en présentiel
- Exposés interactifs, ludopédagogie,

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Power Point, Wooclap, Vidéo,

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluations formatives et continues pendant les mises en situation de la formation
- Évaluations certificatives avec mise en situation pédagogique.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Formateur de Référents Santé & Sécurité au Travail certifié et faisant partie du réseau d'expert « France SST »

DURÉE DE VALIDITÉ

- Le certificat de «Référent Santé & Sécurité au Travail » doit être renouvelé tous les 4 ans par le biais d'un MAC

OBTENTION FINALE

- Attestation de fin de formation avec compétences acquises
- Certificat de Référent Santé & Sécurité au Travail



PROGRAMME DE FORMATION

Référent Santé & Sécurité au Travail

La formation de Référent Santé et Sécurité au Travail vise à développer les compétences nécessaires pour assurer une gestion efficace des risques professionnels au sein de l'entreprise. Les modules pratiques et les mises en situation permettent une application concrète des connaissances acquises.

PROGRAMME

Connaître et appliquer la réglementation Santé & Sécurité au Travail (S&ST) :

- Les obligations employeurs et salariés (Les formations réglementaires,
- Les documents obligatoires,
- Le management S & ST et les 9 principes généraux de prévention)
- La Faute Inexcusable de l'Employeur
- La réglementation EU et Française du Référent Santé & Sécurité au Travail (RS&ST)
- La lettre de mission du Référent S&ST

Connaître et développer la Prévention des Risques Professionnels

- Définition, Enjeux et valeurs de la prévention
- Acteurs internes et externes de la prévention
- Coûts (Directs / Indirects) et rentabilité de la prévention
- Comprendre l'apparition d'un dommage (MAD)
- Définitions et procédures de reconnaissance des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP)
- Importances des AT/MP (Statistiques)
- Différences et efficacités entre la Prévention et la Protection (EPI / EPC)

- Différences entre Danger et Risque
- Les étapes de la démarche globale d'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP)
- Le Danger Grave Imminent (DGI) - Droit de retrait et le devoir d'alerte.

Connaître et appliquer les missions du Référent Santé & Sécurité au Travail (RS&ST)

- Mettre en place l'accueil des nouveaux salariés (Tutorat et livret d'accueil)
- Élaborer les plans de prévention de coactivité
- Veiller aux affichages obligatoires
- Obtenir et utiliser un Registre d'Accidents Bénins
- Élaborer et mettre à jour le Document Unique (DUER/PAPRiPACT)
- Analyser les Accidents du travail (AT/MP)
- Apprécier la situation S&ST de l'établissement
- Mettre en place une procédure IQP de vérification des machines
- Connaître la signalisation Santé & Sécurité au Travail
- Utiliser des documents de communication interne et d'information (FRI, FSD...)

Réf. FO010
Mise à jour : 05/2025



contact@afsst56.fr



06 95 48 76 83



www.afsst56.fr

